

Véronique Dimier

Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950

Citer ce document / Cite this document :

In: Genèses, 37, 1999. pp. 70-92.

Dimier Véronique. Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950. In: Genèses, 37, 1999. pp. 70-92.

doi: 10.3406/genes.1999.1595

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1999_num_37_1_1595



Résumé

■ Véronique Dimier : Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande- Bretagne, 1930-1950 L'idée que la République française, de par ses tendances bureaucratiques, aurait fait une science du gouvernement alors que les Anglais, de par leur ture, auraient continué à considérer ce dernier, comme un art réservé à quelques amateurs éclairés, ne tient pas . si l'on considère l'un des seuls domaines : où justement en France comme en Grande-Bretagne une science du gouvernement fut développée, institutionnalisée et enseignée par l'intermédiaire d'une formation théorique destinée aux futurs hauts fonctionnaires: le domaine colonial. Cette science à l'intitulé et au contenu plutôt mouvants visait en partie à étudier les méthodes grâce auxquelles les administrateurs coloniaux des différents territoires anglais et français appliquaient localement les politiques définies par l'État colonial. Remettant en cause les explications de type culturaliste et nous appuyant plutôt sur une approche socio-historique, nous tenterons de montrer ici que l'institutionnalisation de cette science politique des colonies dans les deux pays ne découle pas d'une «culture» française ou anglaise, non plus que d'une vision- bureaucratique de l'administration coloniale, mais plutôt de certains enjeux. . Nous ne considérerons dans cet article que les enjeux institutionnels, enjeux qui ; sont liés à la légitimité de certaines écoles ou universités dans la production des élites administratives coloniales et plus globalement nationales.

Abstract

Architectural Commissions in the Public Sphere and the Segmentation of the' Architectural Profession. The Effects of Administrative Organisation on the Division of Labour among Architects ' Administrative offices and ministries - have an influence on the trajectory of architects that design public edifices. Starting from a comparison between Public Assistance-Paris Hospitals, representing a new trend in architectural policy which appeared in . the early 1980s, and provincial hospitals, this article clearly demonstrates the decisive role played in the choice of architects: by the. size of the administration? and the degree of attention paid to aesthetic innovation. These choices have an impact on the opportunities for work given to various segments of the - architectural profession, on the pace of career advancement and on the qualifications present in firms. A methodological conclusion therefore has to be drawn: the architectural profession cannot be studied independently of changes in commissions.



ENJEUX INSTITUTIONNELS **AUTOUR D'UNE** SCIENCE POLITIQUE **DES COLONIES** EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE,

Véronique Dimier

1930-1950

française aurait eu tendance à faire une science du gouvernement alors que la Grande-Bretagne aurait toujours considéré ce dernier comme un art réservé à quelques amateurs éclairés. Ceci expliquerait, selon l'auteur, la présence d'un côté de la Manche d'une formation spécialisée et théorique censée apporter aux hauts fonctionnaires les ingrédients scientifiques nécessaires à leur tâche, et l'absence d'un tel enseignement en Grande-Bretagne où l'on reste persuadé que le métier ne peut guère s'apprendre que sur le terrain, nécessitant davantage de qualités personnelles que de savoir. S'appuyant sur une approche de type culturaliste, E. Barker explique cette différence par référence aux systèmes administratifs opposés des deux pays, eux-mêmes découlant directement du « caractère » ou de la culture nationale. La France présenterait ainsi une administration typiquement bureaucratique au sens où l'entend Max Weber², alors que la haute fonction publique britannique aurait conservé certains traits du système traditionnel-notabiliaire, système où le gouvernement dépend davantage des hommes, de leurs relations et ressources personnelles que

i l'on suit l'analyse d'Ernest Barker¹, la République

^{1.} Sir Ernest Barker, The Development of Public Services in Western Europe, 1660-1930, London, Oxford University Press, 1944, p. 31. Professor of Political Science et Fellow of St Peterhouse. Cambridge University (1928-1939). puis Professor of Political Science à l'université de Cologne (1947-1948).

^{2.} Max Weber. Économie et Société, Paris, Plon, 1971.

de décrets, éléments qui ne peuvent guère s'acquérir dans les livres. Considérée dans son contexte historique (1944), la comparaison d'E. Barker peut paraître étonnante. En effet, si l'École libre des sciences politiques, école privée indépendante créée en 1871 pour préparer aux concours d'État, devait bien constituer l'un des viviers du haut fonctionnariat français sous la Troisième République, il faut par contre attendre 1945 pour que la République mette en place une école d'État spécifique (l'École nationale d'administration) destinée à recruter les hauts fonctionnaires et à les former aux sciences politiques, sociales et juridiques³. E. Barker omet également de préciser que la mise en place pour les hauts fonctionnaires anglais d'une formation similaire ne cessera d'être discutée à partir des années 1920, lui-même participant aux débats entamés par l'Institut royal d'administration publique⁴. Enfin et surtout, ses comparaisons ignorent l'un des seuls domaines où, justement, en Grande-Bretagne comme en France, sera développée une formation théorique destinée aux hauts fonctionnaires venant d'être recrutés, formation à base de sciences sociales et notamment d'une science politique des colonies: le domaine colonial.

Cette exception, que nous analyserons ici, nous rend quelque peu sceptique à l'égard des analyses comparatives traditionnelles construites sur le mode culturaliste⁵, analyses qui, en empruntant parfois le discours intuitif sur l'âme des peuples et le caractère national, tendent à réifier la culture et à en faire l'explication unique des différences constatées dans les comportements, discours et institutions de groupes distincts d'individus. Notre approche sera donc davantage socio-historique au sens où elle réintègre l'initiative et l'action individuelles comme explication de la genèse des faits sociaux, ceux-ci n'étant plus simplement le fruit d'une culture a priori, mais pouvant être le résultat d'interactions sociales, de stratégies d'acteurs par rapport aux enjeux du moment, en somme une «agrégation de croyances, d'attitudes et d'actions individuelles⁶». Nous tenterons ainsi de restituer «l'action propre des acteurs», en rendant compte du «sens qu'ils investissent dans l'histoire comme des contextes qui s'imposent à eux »⁷. En l'occurrence, les acteurs qui nous intéressent ici sont ceux qui, à partir des années 1930, lutteront sensiblement pour la même cause des deux côtés de la Manche: le développement et l'institutionnalisation des sciences sociales et notamment d'une science politique

- 3. Guy Thuillier, L'ENA avant l'ENA, Paris, Puf, 1983, p. 160; Dominique Chagnollaud, Le premier des ordres: les hauts fonctionnaires, dix-huitième-vingtième siècles, Paris, Fayard, 1991, pp. 118-147.
- 4. Voir sur ce point les nombreux articles de la revue Public Administration, revue du Royal Institute of Public Administration, institut créé en 1922, dans le but de favoriser précisément l'étude et l'enseignement de l'administration publique au sein des universités et de promouvoir une formation à base de ces sciences pour les hauts fonctionnaires. Voir E. Barker, « Problems of training for the public service: Selection and education for the Administrative Class ». Public Administration, juillet 1938, vol. 26, pp. 287-290.
- 5. Pour une critique de ces analyses. voir Bertrand Badie, Guy Hermet, *Politique comparée*, Paris, Puf, 1990; B. Badie, *Culture et politique*, 3° éd., Paris, Économica, 1993.
- 6. Yves Déloye. *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 23
- 7. Ibid.

Sciences du politique

Véronique Dimier Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950 des colonies au sein de la formation des administrateurs coloniaux. Une attention particulière sera notamment accordée à deux personnes dont le rôle à ce niveau sera fondamental: Robert Delavignette (1896-1976), premier directeur de l'École coloniale (1937-1946) à être recruté parmi les administrateurs coloniaux et les anciens élèves de l'École⁸, et Margery Perham (1895-1982), enseignante d'administration coloniale à l'université d'Oxford de 1939 à 1948. Ce sont leurs représentations de l'administration coloniale, représentations relativement similaires, et les enjeux auxquels ils prendront part dans des contextes institutionnels par contre très différents en France et en Grande-Bretagne, qu'il s'agira donc de cerner ici, pour comprendre leur action et ses effets.

Action, qui au premier abord pourra apparaître quelque peu ambiguë. En effet, contrairement aux hypothèses d'E. Barker, ceux qui tenteront de faire une science du gouvernement colonial, de légitimer cette nouvelle discipline en invoquant son utilité pour les administrateurs coloniaux, sont également ceux qui auront le plus tendance à considérer ce gouvernement comme un art dépendant avant tout des qualités personnelles de quelques hommes et d'une bonne expérience sur le terrain. Leur science, en tant que science appliquée, vise ainsi à rationaliser des méthodes administratives coloniales qui, à leurs yeux, peuvent difficilement être l'objet d'une rationalisation, reposant davantage sur l'opacité et la variabilité des relations personnelles que sur des règles stables. On pourra donc se demander si cette science ne sert pas d'autres buts et enjeux que ceux affichés de la formation et d'autres intérêts que ceux des administrateurs coloniaux. Reste à savoir lesquels.

Nous ne retiendrons ici que les intérêts et enjeux institutionnels, n'exposant ainsi qu'une petite partie de l'histoire. Histoire qui partira d'un autre constat relativisant les thèses d'E. Barker: si cette science politique des colonies connaîtra une institutionnalisation pareillement difficile et imparfaite dans les deux pays, elle bénéficiera, pour reprendre les termes de Victor Karady⁹, d'une légitimité institutionnelle beaucoup plus nette en Grande-Bretagne qu'en France. D'un côté, un institut de recherche et plusieurs postes d'enseignement seront créés dans les universités les plus prestigieuses, Oxford, Cambridge, la London School of Economics and Political Science (LSE). De l'autre, elle ne s'inscrira guère

- 8. Ce dernier devait commencer sa carrière coloniale en 1920 en tant que commis des Affaires indigènes en Afrique occidentale, puis après un stage à l'École coloniale, il sera nommé administrateur colonial au Niger et en Haute-Volta (1922-1930). Pour des raisons de santé, il demande alors son détachement dans l'administration centrale.
- 9. Victor Karady, «Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens», Revue française de sociologie, vol. 20, n° 1. 1979, p. 49. Ce dernier entend par légitimité institutionnelle: «la reconnaissance accordée à une formation à ambition scientifique par les institutions qui se situent au sommet de la hiérarchie socialement organisée de la consécration, de l'inculcation, de la production, de la reproduction et de la diffusion des connaissances».

que dans quelques cours transformés, après bien des efforts, en une chaire spécifique cantonnée à l'École coloniale. L'explication de cette inégale légitimité institutionnelle est certes à trouver dans l'histoire et la structure différentes de la formation des administrateurs coloniaux dans les deux pays. En Grande-Bretagne, la formation des hommes à destination de l'Afrique tropicale et de la Malaisie¹⁰ sera mise en place très tard par le Colonial Office (1926), et assurée dans un premier temps par les universités d'Oxford et de Cambridge, à une époque d'ailleurs où les sciences sociales et politiques commencent tout juste à s'y développer. En France, le recrutement et la formation des hommes à destination de l'Afrique tropicale et de l'Indochine seront pratiquement monopolisés par l'École coloniale, école d'État créée en 1889 à Paris sur le modèle des grandes écoles, grâce à l'action de Paul Dislère, maître des requêtes au Conseil d'État et lui-même issu de Polytechnique. Institution à vocation professionnelle dont le brevet accordait automatiquement un droit aux places au sein de la fonction publique¹¹, elle restera en marge des universités parisiennes – celle de droit mise à part – ce qui peut expliquer la difficulté que rencontreront ses directeurs à exporter dans ces dernières, l'enseignement à base de sciences sociales et politiques qu'ils introduiront à partir des années 1930. Ceci dit, d'autres éléments sont à prendre en considération, qui ont trait aux enjeux et intérêts que viendront - ou non - servir cet enseignement et cette science politique des colonies dans les deux pays, enjeux et intérêts notamment liés à la légitimité de certaines écoles ou universités dans la production des élites administratives coloniales et plus globalement nationales. Ainsi, en Grande-Bretagne, c'est parce qu'elle servira de cheval de bataille dans le conflit qui oppose les universités d'Oxford, de Cambridge et la LSE à propos de leur rôle inégal dans «l'éducation» des hauts fonctionnaires, que la science politique des colonies va prendre une importance particulière et bénéficier d'une légitimité institutionnelle beaucoup plus nette qu'en France. C'est au contraire, parce que le monopole de l'École coloniale en matière de recrutement et de formation des administrateurs coloniaux ne sera guère contesté et empiète peu sur la légitimité d'autres institutions produisant l'élite de la nation - grandes écoles, universités de droit - que sa science politique des colonies ne sortira pas de la Rue de l'Observatoire.

10. Les hommes à destination de l'Inde faisaient partie d'un corps spécifique. The Indian Civil Service et suivaient une formation à part. De même pour le Sudan Political Service.

11. Contrairement à ses ambitions initiales, l'École ne détiendra jamais le monopole sur ces places. Il faut attendre 1912 pour que le passage par l'École soit rendu obligatoire pour tout homme désireux d'entrer dans le corps des administrateurs coloniaux. Mais deux voies d'accès resteront possibles. dont une par promotion au sein des échelons subalternes : les adjoints des Affaires civiles et indigènes avant au moins deux années de service pourront ainsi entrer dans le corps après avoir effectué un stage d'un an à l'École coloniale avec épreuves de sortie qualifiantes, voie qu'empruntera Robert Delavignette. Cette école fut renommée École nationale de la France d'outre-mer en 1936. Elle aura son siège, 8 avenue de l'Observatoire à Paris et sera administrée par un Conseil de perfectionnement dont les membres sont nommés par le ministre des Colonies. Pour un historique de l'École coloniale. voir William Cohen, Empereurs sans sceptres: histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'Ecole Coloniale, Paris, Éd. Berger-Levrault,

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

- 12. Voir notamment R. Delavignette, Service Africain, 4e éd., Paris, Gallimard, 1946 (1re éd., 1939); Margery Perham, Native administration in Nigeria, London, New York, Toronto, Oxford University Press, 1937; Maurice Delafosse, Broussard ou les états d'âme d'un colonial, Paris, Larose, 1922; Georges Hardy, Ergaste ou la vocation coloniale, Paris, Larose, 1929; Henri Labouret, À la recherche d'une nouvelle politique indigène dans l'Ouest Africain, Paris, Éd. du Comité de l'Afrique française, 1931; Lucy Mair, Native policies in Africa, London, Routeledge, 1936.
- 13. Véronique Dimier, «L'idéologie des méthodes coloniales en France et en Grande-Bretagne des années 1920 aux années 1960», IEP de Bordeaux, Travaux et documents du CEAN, n° 58-59, 1998.
- 14. Pour une description plus précise de cette conception juridique de l'administration coloniale, voir: V. Dimier, « Une analyse de l'administration coloniale signée Broussard » in Jean-Loup Amselle, Emmanuelle Sibeud, (éd.), Maurice Delafosse. Entre orientalisme et ethnographie: l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926), Paris, Maisonneuve et Larose, 1998, pp. 1-38.
- 15. Paul Dislère, *Traité de législation coloniale*, 1^{re} éd., Paris, Dupont Éd., 1886, 2 vol. (2^e éd., 1897, 3 vol.; 3^e éd., 1906, 3 vol.; 4^e éd., 1914, 3 vol.).

L'administration coloniale entre l'art et la science

Opposer, comme le fait E. Barker, science et art du gouvernement, c'est oublier que, pour certaines personnes, cette science et cet art ont pu former les deux facettes d'une même pièce, avec pour effigie la même représentation idéale du haut fonctionnaire ou de l'administrateur colonial. C'est à définir cette représentation idéale que s'évertueront certains responsables anglais et français de la formation des administrateurs coloniaux à partir des années 1920, en même temps qu'ils réfléchiront sur le meilleur moyen de l'approcher¹².

Contrairement à ce que la plupart des historiens ont pu affirmer sur les différences fondamentales entre administrations coloniales française et anglaise, ces représentations, reprises officiellement par les gouvernements des deux pays à partir des années 1930, s'avéreront similaires¹³. Seule différence: si en Grande-Bretagne aucune représentation concurrente n'existe réellement, en France, le portrait idéal ainsi tracé s'oppose à l'image très succincte véhiculée par les textes instituant le corps des administrateurs coloniaux¹⁴ et par des juristes de droit administratif colonial tels que P. Dislère, président du conseil d'administration de l'École coloniale et réel directeur jusqu'en 1926¹⁵. L'image qui ressort en effet de ces textes et des traités de législation coloniale est celle d'un fonctionnaire de type weberien, rouage d'un système très centralisé et hiérarchisé où l'autorité s'exerce sur le mode réglementaire, le centre (le gouverneur ou ministère des Colonies) produisant des règles légales et impersonnelles et contrôlant leur exécution à tous les échelons de la hiérarchie. Or, c'est ce modèle que rejettent précisément R. Delavignette comme M. Perham. Pour ces derniers, l'administrateur colonial est certes bien un fonctionnaire, inséré dans une hiérarchie de type bureaucratique, recruté pour ses compétences et soumis aux injonctions de ses supérieurs, mais un fonctionnaire d'un type très particulier: fonctionnaire territorial tout d'abord, et qui en tant que tel se définit moins par une fonction spécifique, que par l'autorité qu'il exerce au nom de l'État colonial sur l'ensemble du territoire dont il a la charge. Cumulant des pouvoirs essentiels, à la fois politiques, exécutifs et juridiques, il est censé appliquer... ou plutôt adapter les directives venues d'en haut aux conditions et aux coutumes locales. En effet, le système administratif envisagé par les auteurs ci-dessus est un système très décentralisé,

ou plutôt déconcentré, où le centre doit se contenter de définir les règles générales des politiques, déléguant une large part d'initiative et de responsabilité aux agents locaux les plus proches des populations, les mieux à même de les connaître. Dans la mesure où tout contrôle de la part du centre est perçu avec suspicion, on comprendra que la bonne marche du système dépend entièrement de la capacité d'initiative et du goût de l'action des administrateurs coloniaux, mais aussi de leurs qualités morales, seuls garde-fous contre les abus éventuels, et d'un certain esprit de corps, garant de leur adhésion aux buts et méthodes générales définis par l'État colonial¹⁶.

Or, l'une des méthodes préconisées par M. Perham et R. Delavignette et largement avalisée par les gouvernements anglais et français, consiste à gouverner à travers les gouvernants légitimes des sociétés indigènes, à l'origine les chefs traditionnels ou conseils de notables. Dans ce système, intitulé gouvernement indirect, les administrateurs coloniaux sont censés respecter l'autorité, le mode de nomination et le prestige de ces chefs, et leur déléguer, selon des circonstances et «dans les limites de la souveraineté française ou britannique», des pouvoirs exécutifs, judiciaires, financiers, voire décisionnels, formules assez vagues qui laissent dans l'imprécision totale l'ampleur des pouvoirs réels laissés aux chefs comme le degré de contrôle exercé par les représentants de l'État français ou anglais. Dans l'idéal néanmoins, l'administrateur colonial devra faire tout son possible pour exercer une sorte d'influence discrète sur les chefs, et surtout pratiquer une négociation et un compromis permanents avec ces derniers, véritable art qui s'exerce par l'intermédiaire des tournées et des palabres. L'art en question s'apparente par bien des aspects au tour de magie: impossible à décrire réellement, impossible à expliquer sinon par approximations, il relève moins de calculs rationnels que d'un «pouvoir magnétique¹⁷», pouvoir «mystérieux» de persuasion résistant «à toute analyse» 18.

Ainsi considérée, l'administration coloniale n'en devient que plus insaisissable. Parce qu'elle repose moins sur des règles écrites et stables, que sur des hommes, éléments pour le moins variables, et sur l'opacité de leurs relations comme de leurs méthodes, elle ne saurait en effet présenter la transparence et la régularité du système bureaucratique weberien. Le seul moyen de circonscrire quelque peu l'imprévisibilité du système est de s'assurer

16. Au sens où le définissent Pierre Bourdieu et Marie-Christine Kessler: P. Bourdieu, La noblesse d'État. Grandes écoles et grands corps, Paris, Minuit, 1989, p. 111: M.-C. Kessler, Les grands corps de l'État, Paris, Presse FNSP, 1986, pp. 314 et suiv.

17. M. Perham, *Lugard. Vol. II: The years of authority*, Collins, London, 1956, p. 134.

18. Archives privées de R. Delavignette, (APRD.), Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, cart. 11, dos. 139, « Note concernant un projet de réforme de l'ENFOM », 1942-1943, p. 6.

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

- 19. Pour reprendre l'expression de M. Delafosse, in M. Delafosse, « Broussard ou les états d'âme d'un colonial: retour à la colonie », Afrique française, oct. 1909, p. 338.
- 20. Archives privées de Margery Perham (APMP). Rhodes House Library Oxford, cart. 229, dos. 9, Lecture to the Institute of Education on British Colonial Administration, février 1935, ff5.
- 21. L. Mair, «A Science of colonial Government», *Contemporary Review*, janv. 1934, vol.145, p. 82.
- 22. Ibid., p. 87.
- 23. V. Dimier, « Une analyse de l'administration coloniale... », op. cit. Comme ultérieurement H. Labouret, M. Delafosse sera également professeur de langue soudanaise à l'École des langues orientales. M. Delafosse commencera sa carrière comme commis des Affaires indigènes (1894) puis administrateur colonial en Côte-d'Ivoire.
- 24. H. Labouret, À la recherche..., op. cit., p. 96. Licencié en droit, diplômé de l'École des langues orientales, H. Labouret commencera sa carrière comme soldat puis officier dans l'Infanterie coloniale en Côte-d'Ivoire, avant d'être muté pour cause de blessures dans le corps des administrateurs coloniaux. Il sert dans le Haut Sénégal Niger jusqu'en 1926, date de son affectation à la Direction des affaires politiques du ministère des Colonies.
- 25. Rapport moral de R. Delavignette à la réouverture solennelle des cours, nov. 1937, Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves de l'ENFOM, oct. 1938, n° 123, p. 30; Archives de l'École coloniale (AEC), Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, cart. 17, dos. 10, R. Delavignette, «Note sur un projet de réforme et de restructuration de l'ENFOM», 13 juil. 1945, p. 6.
- 26, APRD, cart. 13, dos. 181,

que les hommes possèdent bien les qualités et l'esprit de corps requis – d'où l'importance de la formation et du recrutement. La variabilité et l'opacité qui lui sont inhérentes n'en rendent pas moins ce type d'administration particulièrement réfractaire à toute analyse scientifique, répugnant à tout «esprit de système» 19 et, l'on peut en déduire, à toute rationalisation.

C'est pourtant bien une certaine rationalisation que tenteront d'opérer des deux côtés de la Manche les personnes mêmes qui véhiculeront cette représentation idéale de l'administration coloniale, ceci à travers la définition d'une science politique des colonies. À partir des années 1930, Margery Perham s'accorde avec Lucy Mair, nommée en 1932 enseignante d'administration coloniale à la LSE, pour affirmer que le «temps est désormais à une politique administrative scientifique »20, que l'administration coloniale doit cesser d'être régie par le principe du «trial and error», c'est-à-dire l'improvisation permanente, pour entrer dans le domaine de la science. En bref, «l'administration coloniale, comme toute activité gouvernementale requiert l'aide de connaissances scientifiques - un corps de données objectives sur lesquelles des décisions pratiques peuvent être prises »²¹ et qui auront «pour but de comprendre les affaires humaines en vue de leur direction rationnelle »22. Même réflexion de l'autre côté de la Manche où, à l'image de ces deux anciens administrateurs coloniaux, Maurice Delafosse, chargé du cours de «dialectes et coutumes de l'Afrique occidentale française» à l'École coloniale (1909-1926)²³ et Henri Labouret, son successeur, (1926-1945)²⁴, Robert Delavignette commence à parler de «science administrative » «appliquée » ou «expérimentale »25, science qu'il finira par nommer «science politique des colonies»²⁶. Or, celle-ci doit permettre à l'administration coloniale de rompre avec le « système D », en s'appuyant sur les «connaissances» et «l'esprit de recherche»²⁷.

En France comme en Grande-Bretagne, l'objet de cette science, comme du reste ses intitulés («science coloniale», «science de l'administration coloniale», «science du gouvernement colonial», «science politique des colonies») resteront plutôt flous. Comprise au sens large, elle englobe l'ensemble des sciences sociales et humaines appliquées au domaine colonial²⁸. Considérée au sens restreint, elle reconnaît «l'administrateur [colonial] comme objet de son étude», c'est-à-dire les pratiques,

«ses activités dans sa relation avec un groupe d'Africains et spécialement sa façon de traiter les institutions indigènes »²⁹. Il s'agit ainsi d'étudier les méthodes réelles par lesquelles un chef de territoire «entre en contact avec l'ensemble de l'être vivant qu'est un pays d'outre-mer »³⁰, de voir concrètement comment est appliquée localement une politique indigène, avec quel succès, quelle réaction de la part de la société concernée.

Au niveau des méthodes envisagées, la science politique des colonies s'inspire principalement des sciences sociales et notamment de l'anthropologie sociale, ce qui n'a rien d'étonnant au regard du lien privilégié qu'entretiennent ses instigateurs avec cette dernière discipline: c'est pour ses compétences en anthropologie sociale que L. Mair sera recrutée à son poste de Lecturer in Colonial Administration à la LSE en 193231, où elle délivrera d'ailleurs des cours en la matière avec Bronislaw Malinowski, avant de terminer sa carrière comme professeur d'anthropologie appliquée (1956-1968). M. Perham, bien qu'historienne de formation, commencera la sienne par des cours sur les relations entre races et, pour améliorer ses connaissances anthropologiques, suivra ceux de B. Malinowski à la LSE³². H. Labouret suivra, quant à lui, les pas de M. Delafosse, comme chargé de cours de dialectes et coutumes africaines puis d'ethnologie générale à l'École Coloniale, mais également comme codirecteur de l'Institut international des langues et civilisations africaines (Londres) créé par Lord Lugard, l'influent gouverneur du Nigeria (1914-1919) et M. Delafosse en 1926. Il se revendiquera d'ailleurs tout autant de l'anthropologie sociale de B. Malinowski, courant dominant au sein de l'institut, que de Lucien Levy-Bruhl³³. Enfin, c'est ce dernier qui recommandera l'élève de M. Delafosse, R. Delavignette, à Marius Moutet, ministre des Colonies sous le Front Populaire, lequel le nommera chef adjoint de son cabinet (1936) puis directeur de l'École coloniale³⁴.

On comprend que ces personnes aient eu tendance à reprendre la méthodologie propre à l'anthropologie sociale, et notamment à l'anthropologie de terrain, celle qu'initie en France M. Delafosse³⁵, H. Labouret et, en Angleterre, B. Malinowski. Leur science procédera donc d'une démarche inductive, c'est-à-dire d'une observation prolongée de l'administration coloniale par immersion totale au sein de cette dernière, laquelle doit permettre ensuite de tirer quelques principes généraux et quelques

Cours sur l'évolution politique des Territoires d'outre-mer, 1^{re} leçon, 8 fév. 1952.

- 27. R. Delavignette, *Petite histoire des colonies françaises*, Paris, Puf. 1942, p. 55.
- 28. APMP, cart. 230, dos. 18, Lectures on Colonial Administration given to the cadets in Oxford and Cambridge, 1939, ff2; APRD, cart. 13, dos. 181, Cours sur l'évolution politique des Territoires d'outre-mer, 1^{re} leçon, 8 fév. 1952.
- 29. Archives de l'Institut international des langues et civilisations africaines, cart. 1, dos. 19, M. Perham, « *Notes on plan work* », 27 fév. 1934, rattaché à l'agenda du 13^e meeting de l'Executive Council de l'Institut International des Langues et Civilisations Africaines, 17, 18 mai 1934 (auquel elle demandait des fonds pour ses recherches en Afrique).
- 30. APRD, car. 13, dos. 181, Cours sur l'évolution politique des Territoires d'outre-mer, I^{re} leçon, 8 fév. 1952; R. Delavignette, « Conférence du 4 novembre 1937 donnée à l'Exposition Universelle des Arts et Techniques sur l'ENFOM, 4», Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves de l'ENFOM, oct. 1938, n° 123, pp. 24-25.
- 31. Archives de la London School of Economics (ALSE), London School of Economics, Londres, série 323/2, Note de W. B. Beveridge concernant les discussions au sein du comité ayant nommé L. P. Mair, 21 oct. 1932. L. Mair était diplômée de l'université de Cambridge. (« Classics », 1923) et de la London School of Economics and Political Science (doctorat, 1933). Elle débutera sa carrière universitaire comme Lecturer in International Relations à la LSE (1929-1932).
- 32. APMP, cart. 105, notebooks and ring files 46, anthropology courses, LES. 1931. Formée à l'université d'Oxford (St Hugh's College), M. Perham commencera sa carrière universitaire en 1917 comme Assistant Lecturer in Modern History à l'université de Sheffield, puis en 1924 elle est invitée par le St Hugh's College à assurer à Oxford un tutorat sur l'Histoire moderne.

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

- 33. H. Labouret, « Ethnologie coloniale », *Outre-Mer*, mars 1932, n° 1, pp. 49-90; AEC, registre 11, Intervention de H. Labouret lors de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École du 23 janvier 1943, p. 218.
- 34. AEC, registre 11, Intervention de M. Moutet, ministre des Colonies, au sein du Conseil de perfectionnement de l'École, 14 fév. 1946, p. 308.
- 35. Administrateur colonial, il s'adonnera à de nombreuses recherches linguistiques, historiques et ethnologiques, notamment une vaste monographie historique et ethnographique du Soudan: le Haut-Sénégal-Niger, 1912.

 H. Labouret également écrira quelques monographies issues d'un travail de terrain dont: Les tribus du Rameau Lobi. Paris, Institut d'ethnologie, 1931; Le Cameroun, Centre d'étude de politique étrangère, travaux des groupes d'études, pub. n° 6, Paris, Harmattan, 1938.
- 36. R. Delavignette, *Service africain*, op. cit., pp. 33-34; APMP, cart. 234, dos. 3. Course of lectures on British policy towards dependent people since 1760 given in Trinity Term. 1945, ff3.
- 37. Promue membre de l'Institut international des langues et civilisations africaines en 1938, L. Mair accomplira de nombreuses recherches sur le terrain, en Afrique tropicale. Pour approfondir ses recherches sur les problèmes du contact entre les races et sur l'administration coloniale M. Perham demandera et obtiendra (1929) du Rhodes Trust Travelling Fund, une bourse de voyage qui lui permettra de visiter entre autres l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Sous les auspices du gouvernement français et de l'Institut international des langues et civilisations, H. Labouret accomplira plusieurs missions à caractère ethnologique en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Soudan, Guinée, 1932; Cameroun, 1934).

règles positives³⁶. Les acteurs cités ci-dessus auront ainsi tous l'occasion de voir fonctionner l'administration coloniale sur place, soit en tant qu'administrateur colonial, soit par des missions sur le terrain, un terrain qui s'avérera être l'Afrique occidentale³⁷. Leur démarche participera également d'une démarche expérimentale, avec pour instrument d'expérimentation principal, la comparaison dans le temps et dans l'espace: celle-ci doit permettre, à travers une considération des résultats obtenus dans divers endroits par diverses politiques, d'apprécier l'efficacité d'une méthode donnée et d'inciter les acteurs de terrain à rectifier le tir³⁸. La science politique des colonies envisagée ne saurait être en effet qu'une science appliquée. Transmis par le truchement de la formation aux administrateurs coloniaux, ses enseignements doivent les aider à éviter les erreurs du passé et à anticiper dans une certaine mesure les résultats d'une politique à venir. Conscients des diverses solutions possibles, ils seront ainsi mieux capables de choisir la plus adaptée par rapport à la situation du moment. Ils seront également plus aptes à améliorer et faire évoluer leurs méthodes parallèlement aux transformations permanentes des sociétés indigènes.

L'ambition était certes des plus louables, mais non dépourvue d'ambiguïté si l'on considère la représentation idéale de l'administration coloniale véhiculée par les auteurs ci-dessus. En effet, cette administration dépend tellement des hommes, de leurs relations et des contingences, elle contient une telle part de facteurs personnels, que l'on peut se demander dans quelle mesure on peut tirer des règles positives et principes généraux en la matière, une contradiction qui n'échappera ni à M. Perham, ni à R. Delavignette³⁹. Considérant que toute décision implique une solution d'ordre moral adaptée aux circonstances, ces derniers continueront d'ailleurs à penser que l'expérience sur le terrain, les qualités personnelles et l'esprit de corps sont les éléments les plus importants dans la formation d'un administrateur colonial. À les considérer de plus près, leurs propres cours consistent plus à insuffler cet esprit de corps qu'à analyser l'évolution administrative et politique des colonies. Tous deux insisteront également pour que la pratique précède l'enseignement théorique⁴⁰. R. Delavignette sera l'un des premiers directeurs de l'École coloniale à imposer l'idée de stage en cours d'étude⁴¹, stage qui devait permettre aux élèves de mettre la main à la pâte et surtout de tester leur

vocation, ces «dons» mystérieux du commandement que le concours d'entrée ne permettait qu'imparfaitement de détecter selon lui⁴². La réforme n'est guère étonnante de la part de quelqu'un qui commença sa carrière sur le terrain et non sur les bancs de l'École coloniale. Elle l'est plus au regard de la science qu'il entendait développer.

Comment résoudre ces contradictions? S'inspirant d'un article d'André Siegfried⁴³, R. Delavignette finit par conclure: «La science politique est l'une des sources de l'art d'administrer et de gouverner, comme la logistique est l'une des sources de l'art de vaincre⁴⁴». L'idée d'une complémentarité entre science et art du gouvernement et de leur utilité conjointe pour les hommes au pouvoir n'est pas nouvelle en France, ayant déjà été utilisée à la fin du xixe siècle pour légitimer le développement des sciences administratives et économiques dans les facultés de droit⁴⁵. Elle l'est plus en Grande-Bretagne, où c'est l'opposition entre les deux qui sera davantage mise en avant dans les années 1920 pour refuser l'inclusion des sciences sociales et politiques dans la formation - ou plutôt l'éducation - des hauts fonctionnaires, jusqu'ici monopolisée par les vieilles universités d'enseignement classique, Oxford et Cambridge, seules détentrices de cet art de gouverner selon les défenseurs du statu quo⁴⁶. De ce point de vue, le discours de M. Perham sur l'utilité complémentaire d'une science politique pour les hauts fonctionnaires fait partie des discours relativement nouveaux et minoritaires tenus par les membres de l'Institut royal d'administration publique (tels que E. Barker). À l'instar des arguments qui seront mis en avant par ces derniers, elle précisera que ses cours d'administration coloniale n'ont certes pas pour but «d'apprendre à administrer», cet apprentissage ne pouvant se faire que sur le terrain, mais qu'ils doivent tout de même contribuer à faire de «bons» administrateurs⁴⁷.

La formule n'est pas moins ambiguë que celle de R. Delavignette et n'est pas sans soulever quelques questions concernant les buts et l'utilité réelle de cette science politique des colonies pour ceux qu'elle était censée servir: les administrateurs coloniaux. Apparemment, elle aura des fonctions et servira des enjeux autrement importants: enjeux politiques internationaux liés au nouveau processus de légitimation des nations colonisatrices engendré par la Société des Nations; enjeux corporatistes liés à la professionnalisation du service administratif

- 38. APMP, cart. 244, dos. 2, « Notes on Colonial Administration at Oxford », ff15.
- 39. *Ibid.*, dos. 7, Notes on subject for study, s. d., ff42-43; APRD, cart. 11, dos. 144. «Brouillon d'un projet de réforme de l'ENFOM», s. d. (probablement 1942-1943), p. 5
- 40. Discours de R. Delavignette lors de la réouverture des cours en novembre 1937, op. cit., p. 32. Archives de l'université d'Oxford (AUO), cart. 1, dos. 1. M. Perham. « Comments on Furse's proposals » inclus dans une lettre de M. Perham à D. Veale du 20 février 1942.
- 41. Décret du 16 juin 1938. Ce stage ne put être mis en œuvre à cause de la guerre, mais il sera repris plus tard.
- 42. APRD, cart. 11, dos. 139, R. Delavignette, «Note sur l'ENFOM», 1942-1943, p. 6.
- 43. *Ibid.*, cart. 13. dos. 181, R. Delavignette, Cours sur l'évolution politique des Territoires d'outre-mer, première leçon du 8 février 1952. Article paru dans *Le Figaro*. R. Delavignette ne précise pas toutefois la date et l'intitulé de cet article.
- 44. Ibid.
- 45. Victor Karady, « Durkheim, les sciences sociales et l'université: bilan d'un demi-échec », Revue française de sociologie, vol. 17, n° 2, 1976, p. 286; G. Thuillier, l'ENA..., op. cit., pp. 120 et suiv.
- 46. Geoffrey Kingdon Fry, Statesmen in disguise: the changing role of the administrative class of the British Home Service, 1853-1966. London, Macmillan, 1969.
- 47. AUO, cart. 4. dos. 8, « Notes by M. Perham on the organisation and staffing of the Colonial Service Course », s. d. (probablement janvier 1948); John Imrie, « Impression of the joint Universities conference on the study and teaching Public Administration, vol. 10, janv. 1932, p. 118.

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

colonial, au processus de légitimation de ce corps face à d'autres corps administratifs plus scientifiques et techniques dont le développement n'est pas sans remettre en cause l'autorité et la légitimité des premiers⁴⁸; enfin des enjeux institutionnels liés à la légitimité de certaines institutions dans la production des élites de l'État, enjeux qui expliquent la plus ou moins grande institutionnalisation d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne.

L'École coloniale: une école professionnelle au monopole peu contesté

Du côté français, cette science politique des colonies naîtra du même mouvement qui incitera certains directeurs de l'École coloniale, Georges Hardy (1926-1932) et R. Delavignette, à mettre fin à «la tutelle» de la faculté de droit parisienne sur l'École coloniale⁴⁹. Créée et dominée jusqu'en 1926 par un spécialiste de droit administratif, P. Dislère, l'école devait en effet conserver des liens privilégiés avec cette dernière. En plus d'un concours d'entrée écrit très spécialisé, l'obtention de la plupart des épreuves de la première, puis de la deuxième année de la licence en droit sera ainsi requise comme condition d'admission. Son enseignement, étendu sur trois ans (année préparatoire comprise), réservera lui-même à cette matière (notamment le droit public) une place de choix, au détriment des sciences humaines et sociales, il est vrai peu développées dans les universités parisiennes avant le début du xxe siècle. Deux sections seront créées (section indochinoise et section africaine), permettant une certaine spécialisation géographique, mais concernant la section africaine, ce n'est pas avant 1909 qu'un cours de dialectes et coutumes de l'Afrique occidentale sera créé et confié à un anthropologue de terrain renommé, M. Delafosse. Étant donné l'orientation des programmes, les premiers enseignements administratifs seront principalement des enseignements de droit administratif. À l'image du cours de «législation et institutions des possessions africaines», assuré depuis 1898 par Albert Duchêne, collaborateur de P. Dislère dans la rédaction de ses traités de législation coloniale, ils resteront basés sur les textes juridiques et non sur l'étude des pratiques, une situation qui à partir des années 1910-1920 sera de plus en plus critiquée par les élèves eux-mêmes⁵⁰.

48. V. Dimier, «Formation des administrateurs coloniaux en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950: développement d'une science politique ou science administrative des colonies », thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Grenoble, 1999, chap.tv et v.

49. APRD, cart. 11, dos. 139, R. Delavignette, «Conférence à la Sorbonne sous les auspices de la Ligue maritime et coloniale sur l'ENFOM», 15 mars 1945, p. 4. Voir également le rapport précédant le décret du 15 avril 1927, JO Lois et Décrets, 7 mai 1927, p. 4901.

50. Questionnaire envoyé par le Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves de l'École coloniale à tous les anciens élèves le 22 mars 1913, leur demandant leur avis sur cet enseignement.
Voir les réponses dans les numéros de mai, juin, juillet 1913.

Il faudra attendre l'éloignement progressif de P. Dislère à partir de 1926 et la nomination comme directeur de G. Hardy⁵¹, homme dévoué aux sciences sociales et politiques, successeur de M. Delafosse comme chargé de cours de politique indigène et de colonisation comparée (Maroc) à l'École libre des sciences politiques, pour que les programmes évoluent en faveur de ces dernières. L'évolution, appuyée par le ministre des Colonies de l'époque, Léon Perrier⁵², lui-même très peu porté vers les études juridiques, ne se fera pas sans heurts. Très vite, l'idée de remédier à l'aspect trop juridique de l'enseignement va opposer au sein du Conseil de perfectionnement de l'École ceux qui, à l'image d'A. Duchêne, considèrent la «culture juridique» comme indispensable à l'administrateur colonial, ce dernier devant se cantonner à «faire de l'administration», c'est-à-dire «à appliquer le droit dans toutes ses manifestations »53; et ceux qui, à l'image de L. Perrier et de G. Hardy, préfèrent voir en lui non pas «un tremblant interprète de textes législatifs ou juridiques »54, mais un meneur d'hommes, dont le caractère et la morale dépendent d'une certaine «culture générale »55. Cette controverse se conclura en 1927 par 10 voix contre 7 en faveur de la seconde conception. Le décret du 15 avril 1927 supprimera les épreuves de droit comme condition d'admissibilité à l'École. Le concours, remanié, deviendra une épreuve censée tester la culture générale des candidats, culture à dominante littéraire et scientifique, à l'image de la formation suivie par les deux instigateurs de la réforme. Au lieu d'être organisée au sein d'une section préparatoire à l'École même, la préparation au concours sera confiée – à l'image des grandes écoles – à des classes spécifiques au sein des grands lycées de province et de la capitale censés dispenser cette culture. Le régime des études passera de 2 à 3 ans, (année préparatoire non comprise), et inclura de nouveaux enseignements, en ethnologie notamment⁵⁶. Enfin, un cours intitulé «méthodes coloniales françaises et étrangères » sera mis en place, constituant le premier pas vers l'institutionnalisation de cette science politique des colonies tant désirée par H. Labouret et R. Delavignette, lesquels l'enseigneront d'ailleurs à partir de 1937. Afin d'apaiser la rancœur des juristes, un compromis devait toutefois être trouvé, qui permettra au droit, surtout public et civil, de conserver une place centrale au sein de l'enseignement. Pour autant, la riposte de ces derniers ne se fera pas attendre: à peine

- 51. Georges Hardy, auparavant directeur général de l'instruction publique et des beaux-arts au Maroc (1919-1926), est un ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, diplômé de l'École pratique des hautes études et docteur es lettres.
- 52. Léon Perrier suivit des études scientifiques supérieures à l'université de Grenoble.
- 53. AEC, registre 11, procès verbal de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École du 22 janvier 1927, p. 122.
- 54. Discours de L. Perrier lors de réouverture des cours, 5 nov. 1928, *Bulletin des élèves et anciens élèves de l'École coloniale*, fév. 1929, n° 103, p. 14.
- 55. Sur ces débats voir: AEC, registre 11, procès verbaux des séances du Conseil de perfectionnement de l'École du 22 janvier 1927 et 1st avril 1927, pp. 113-129.
- 56. À partir de cette période, des liens durables seront également tissés avec l'Institut d'ethnologie, créé en 1925 par les post-durkheimiens français, Marcel Mauss et Lucien Levy-Bruhl, en collaboration d'ailleurs avec M. Delafosse, H. Labouret y donnera des cours. En 1936, Paul Rivet, secrétaire général de l'Institut et futur directeur du musée de l'Homme (1937), deviendra membre du Conseil de perfectionnement de l'École.

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

- 57. Décret du 2 juillet 1934.
- 58. R. Delavignette ne se revendiquait d'aucun parti politique, même s'il se situait parmi les chrétiens de gauche. Son ouvrage, Les Paysans Noirs, Paris, Stock, 1931, où il développe l'idée d'un paysannat indigène organisé sous forme de coopératives, disposant de techniques adaptées aux coutumes africaines, était néanmoins très apprécié par Marius Moutet qui en fera sa politique. Voir Chantal Pouzeratte, « M. Moutet, ministre des Colonies », thèse de 3^e cycle. Études africaines, université Bordeaux I, IEP-CEAN, 1984.
- 59. Aux trois matières écrites du concours conçu par G. Hardy (littérature française, histoire coloniale française et géographie générale), il rajoutera une quatrième intitulée « morale et sociologie ». Décret du 29 juillet 1937.
- 60. AEC, cart. 17, dos. 1,
 R. Delavignette, «Mesures prises
 ou projetées par M. Moutet
 en ce qui concerne l'ENFOM»,
 14 décembre 1937. Le projet entier
 est à trouver dans les archives
 de R. Delavignette: APRD, cart. 11,
 dos. 139, «Note concernant un projet
 de réforme de l'ENFOM», 1942-1943.
- 61. Jules Brévié devait créer en 1936 à Dakar, l'Institut français d'Afrique noire, dont le but est de favoriser les recherches dans toutes les sciences, tout spécialement humaines et sociales. Voir sur ce point: « Création de l'Institut français d'Afrique noire », Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF, 1936, vol. 19, pp. 383-394.
- 62. Deux certificats seraient demandés à l'entrée de l'École, les deux autres devant être terminés en première année. Le concours d'entrée préparé par les lycées serait maintenu.
- 63. AEC, cart. 17, dos. 10, R. Delavignette, «Note sur un projet de réforme et de restructuration de l'ENFOM», 13 juillet 1945, pp. 4-5.

G. Hardy parti et remplacé par Henri Gourdon (1933-1937), la première année de licence en droit sera rétablie comme condition de sous-admissibilité, en plus du concours et des deux années de préparation dans les lycées⁵⁷.

C'est à R. Delavignette que M. Moutet, ministre des Colonies, confia le soin de reprendre la croisade contre les juristes⁵⁸. Ses réformes seront dans un premier temps timides, se résumant à quelques nouveaux cours d'ethnologie et de sociologie et à certaines modifications dans le concours d'entrée en faveur de cette dernière matière⁵⁹. Il lui faudra en fait attendre les circonstances de la guerre pour lancer l'offensive qu'il concoctait avec M. Moutet depuis 193760. Grâce à ses propres efforts, l'École sera maintenue après une brève fermeture, et sa position en tant que directeur au sein du Conseil de perfectionnement s'en trouvera d'autant plus renforcée. Le lancement de ses projets de réforme sera d'ailleurs facilité à l'époque par le fait qu'il bénéficie dans le Conseil du soutien de deux nouveaux membres de choix: H. Labouret et Jules Brévié, ancien gouverneur de l'AOF (1932-1937), secrétaire d'État aux Colonies (1942-1943), homme particulièrement favorable au développement des sciences sociales et politiques au sein de la formation des administrateurs coloniaux⁶¹. Fort de ces soutiens et de sa propre position, R. Delavignette devait entamer une contre-attaque qui, dans un premier temps, consistera seulement à rendre quelques cours de droit facultatifs, mais qui, sur le long terme, visait à supprimer définitivement la première année de licence en droit comme condition d'entrée à l'École. À la place serait exigée une licence d'études coloniales comprenant quatre certificats dont l'un à dominante juridique délivré par les facultés de droit, et trois autres portant sur l'ethnologie/sociologie, la géographie et l'histoire coloniale donnés essentiellement en faculté de lettres⁶². Au sein de ce nouveau dispositif, l'enseignement juridique lui-même devrait être revu, laissant plus de place à la réalité politique, économique et sociale, R. Delavignette appelant à une réforme d'ensemble des facultés de droit⁶³.

Ainsi pourvue d'élèves disposant d'une forte culture générale, de nature à la fois universitaire et secondaire, l'École pourrait devenir une réelle école d'application réservant l'essentiel de ses trois ans d'enseignement à des cours professionnels très spécialisés et à des stages pratiques. C'est ainsi que dans la réforme prévue par

R. Delavignette, la première année serait réservée à un approfondissement de la culture générale et à l'apprentissage des langues; la seconde serait tout entière consacrée au stage pratique; la troisième, enfin, consisterait en un enseignement plus spécialisé portant principalement sur les méthodes de politiques indigènes françaises et étrangères et la colonisation comparée, ainsi que sur les problèmes politiques sociaux, administratifs propres à chaque groupe de colonie. Concernant cet enseignement spécialisé, quatre chaires fixes à dominante sciences humaines seraient mises en place, avec pour les couronner, une chaire magistrale portant sur «l'administration coloniale appliquée »64. L'institution de telles chaires constituait sans aucun doute pour R. Delavignette un moyen de rehausser le statut universitaire de l'École. Leurs titulaires, également directeurs d'étude, seraient d'ailleurs non seulement chargés de cours, mais aussi incités à développer des recherches sur leurs domaines respectifs, à produire «des publications qui contribueraient à l'avancement et à la diffusion des sciences coloniales »65. L'École pourrait ainsi devenir un réel centre d'étude, pourvu d'une bibliothèque et d'un centre de documentation largement ouvert sur l'étranger⁶⁶.

Repris par les successeurs de R. Delavignette à la tête de l'École coloniale, ce projet n'aboutira néanmoins que partiellement. Certes, il débouchera sur plusieurs décrets dont celui du 30 octobre 1950 modifiant en profondeur le régime des cours et du concours. Ce dernier confirme la création de 4 chaires spécialisées dans les sciences humaines⁶⁷, dont une qui, sur l'insistance des juristes, sera intitulée «droits et coutumes d'outre-mer»⁶⁸, mais qui reviendra en fait, comme le souhaitait Paul Bouteille, directeur de l'École depuis 1951, à un «praticien ayant une forte expérience africaine et administrative »⁶⁹, c'està-dire à R. Delavignette lui-même⁷⁰. Or, par un subtil tour de main, celui-ci en fera cette chaire magistrale d'administration coloniale expérimentale et de science politique dont il rêvait... sorte de consécration des cours de politique indigène qu'il donnait à l'École depuis 1948. Officiellement, la licence d'études coloniales, renommée licence d'étude de la France d'outre-mer, sera également établie par deux décrets de 1945 et 1948⁷¹. La réforme de 1950 établira ultérieurement que, pour entrer à l'École, les candidats devront posséder, soit les deux premières années de la licence en droit, soit deux certificats de la

- 64. *Ibid.* p. 6: les quatre autres chaires seraient intitulées « langues et civilisation de l'Afrique noire », « langues et civilisation de l'Indochine », « géographie appliquée à la colonisation », « colonisation comparée ».
- 65. APRD, cart. 11, dos. 139, R. Delavignette. « Conférence à la Sorbonne sous les auspices de la Ligue maritime et coloniale sur l'ENFOM », 15 mars 1945, p. 15.
- 66. AEC, cart. 17, dos. 10, R. Delavignette, « Note sur un projet de réforme et de restructuration de l'ENFOM », 13 juillet 1945, p. 15.
- 67. « Colonisation comparée », « géographie humaine et économique des États associés et des Territoires d'outre-mer », « langues et civilisation africaines », « droits et coutumes outre-mer ».
- 68. AEC, cart. 14, procès verbal de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École du 1er juin 1948.
- 69. *Ibid.*, procès verbal de la séance du Conseil de perfectionnement du 2 juin 1951.
- 70. Nommé par arrêté du ministre du 11 juin 1951. Ce dernier assumera cette tâche jusqu'en 1962, date de sa mise en retraite.
- 71. Décret du 17 octobre 1945 portant création d'une licence d'études coloniales; Décret du 10 avril 1948.

Sciences du politique

Véronique Dimier Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950

72. Revue officieuse de l'École coloniale, dont la publication s'arrêtera avec la Seconde Guerre mondiale.

73. Archives de l'École nationale d'administration (AENA). Centre des archives nationales. Fontainebleau, cart. 673, article 6: c'est ce qui ressort clairement d'une lettre de J. M. Jeanneney (doyen de la Faculté de droit à Paris) au directeur de l'ENA., 14 janv. 1949. Sur le problème du cloisonnement entre facultés de lettres et de droit, voir: Christophe Charle, *La République des universitaires*, 1870-1940, Paris, Seuil, 1994, p. 288.

74. Voir AEC, registre 11. l'opposition significative des juristes à cette collaboration lors de la séance de la commission du Conseil de perfectionnement chargée d'étudier le projet de licence d'étude coloniale du 10 février 1943, p. 226.

75. AENA, série AJ 44 bis, cart. 673, article 6, cité par Paul Mus (directeur de l'ENFOM) dans son projet: « La formation des cadres administratifs outre-mer: ENFOM ou E NA », s. d.

76. V. Karady, « Durkheim... », *op. cit.*, pp. 267-311.

licence d'étude de la France d'outre-mer, ces licences devant être achevées lors de la seconde année passée à l'École. Le concours initial sera, quant à lui, remodelé afin d'inclure une épreuve significative de par son coefficient, sur l'évolution économique, politique et sociale. Concernant l'enseignement dispensé au sein de l'École, la réforme institue le stage en cours d'étude prévu par R. Delavignette et conforte également la primauté des sciences humaines et sociales sur le droit.

Cette primauté restera néanmoins toute relative, car en réalité la licence d'étude de la France d'outre-mer ne devait jamais voir le jour. Quant au résultat, il consacre le système qui jusqu'ici avait prévalu, c'est-à-dire la primauté des études juridiques comme préparation à la formation de l'École coloniale. De même, l'École ne devint jamais ce grand centre de recherche et d'étude envisagé par R. Delavignette. Son ouvrage Service Africain, publié pour la première fois en 1939, ceux de H. Labouret, À la recherche d'une nouvelle politique indigène dans l'Ouest Africain (1931), Le Cameroun (1938), leurs nombreux articles notamment dans Afrique Française et Outre-Mer⁷² resteront pendant longtemps les seuls matériaux de référence en matière d'administration coloniale et de politique indigène. Les tentatives de rapprochement avec ces lieux de production intellectuelle et scientifique que sont les universités ayant échoué, l'École restera ce qu'elle avait toujours été: une école purement professionnelle. R. Delavignette, quant à lui, n'acquit jamais le statut d'universitaire, sa chaire restant une simple chaire d'École coloniale, et l'enseignement de l'École n'ayant pu se transporter dans les facultés, sa science ne connut d'autre institutionnalisation.

Les raisons de ces échecs tiennent sans aucun doute au cloisonnement des facultés de droit, peu enclines à collaborer avec les facultés de lettres⁷³, et à leur opposition vis-à-vis d'un projet susceptible de leur enlever quelques privilèges en matière de formation des élites administratives⁷⁴. Mais elles sont également dues au désintérêt des facultés de lettres pour un projet qui finalement leur apparaîtra comme une «solution par accumulation sans digestion suffisante»⁷⁵. Il est vrai, que contrairement aux facultés de droit, ces dernières n'ont jamais eu la vocation ni l'ambition de produire l'élite politico-administrative de la nation⁷⁶. Aucune compétition similaire à celle qui opposera l'université d'Oxford à la LSE ne naîtra donc entre les

universités appelées à participer au projet, compétition qui aurait pu favoriser l'institutionnalisation d'une science politique des colonies au sein de ces dernières.

Une telle compétition aurait par contre pu s'instaurer entre l'École coloniale et cette école privée qui, à partir de la fin du XIXe siècle, entrera en concurrence avec les facultés de droit pour préparer aux concours d'État: l'École libre des sciences politiques (ELSP). On sait en effet qu'Émile Boutmy, le fondateur de cette école, entendait dès l'origine lui confier la formation des administrateurs coloniaux⁷⁷. Une section spécifique sera même mise en place en 1887. La création de l'École coloniale en 1889, le monopole, même imparfait, qu'elle acquerra peu à peu sur les places au sein de l'administration, devaient néanmoins rendre la compétition trop inégale entre les deux institutions. La section coloniale de l'ELSP sera supprimée en 1893, même si É. Boutmy ne perdra pas tout espoir de la voir renaître. En attendant, l'ELSP se contentera d'offrir un ensemble de cours portant sur l'Afrique du Nord, dans l'intention de préparer les jeunes gens aux seules carrières d'outre-mer échappant par leurs concours spécifiques à l'École coloniale, c'est-à-dire celles liées aux corps administratifs de l'Algérie, de la Tunisie, puis du Maroc. Une importance toute particulière sera accordée peu à peu aux cours d'administration coloniale et de politique indigène donnés dans les années 1920 par M. Delafosse puis G. Hardy⁷⁸. Dans l'entre-deux-guerres, l'ambition de l'ELSP devait d'autre part s'étendre: en 1928, alors qu'elle s'apprête à créer un «certificat d'études coloniales»⁷⁹, elle met en place des cours spécifiques pour préparer aux concours locaux des adjoints aux services civils ou indigènes (échelons administratifs subordonnés), enseignement qu'elle entend bien financer en partie grâce aux subventions des gouvernements généraux de l'AOF et de Madagascar⁸⁰. Mélange d'économie, d'ethnologie et d'administration coloniale, les cours du certificat constituent un concentré de ces sciences sociales et politiques que R. Delavignette tentera de développer au sein de l'École coloniale.

Que les nouvelles ambitions de l'ELSP aient d'ailleurs été considérées par ce dernier comme un danger pour l'École coloniale et l'aient incité à activer ses projets, cela est plus que probable⁸¹. Le danger devait néanmoins être écarté avec la réforme de la fonction publique en 1945, c'est-à-dire la disparition de l'ELSP et son remplacement

77. Émile Boutmy, *Le recrutement des administrateurs coloniaux*, Paris, A. Colin, 1895.

78. «Le Maroc, l'administration et les conditions économiques: Le Maroc. La société et la politique indigène ». La liste des cours et des enseignants est à trouver dans: École libre des sciences politiques, organisation du programme des cours, renseignements sur les carrières auxquelles elle prépare. H. Labouret devait également y enseigner des cours sur l'ethnologie de l'Afrique noire.

79. L'enseignement colonial ne constitue néanmoins pas une section spéciale de l'École: École libre des sciences politiques, organisation du programme des cours, renseignements sur les carrières auxquelles elle prépare, 1929-1930, p. 389.

80. *Ibid.*, *1928-1929*, pp. 219-220. Sur les discussions concernant la mise en place de ces cours et de ce certificat, voir: Archives de l'École libre des sciences politiques, série 1 SP 34, dir. 3, procès verbal du Conseil d'administration de l'École. 22 fév. 1928.

81. Archives privées de M. Moutet. Centre des archives d'outre-mer. Aix-en-Provence, cart. 4, dos. 104, lettre de R. Delavignette à M. Moutet. 21 septembre 1939. Voir également: AEC, cart. 16, dos. 5, note datant probablement de la fin des années 1930 sur la question des débouchés (sans signature) se plaignant de la valeur « nettement supérieure » de l'enseignement de l'École libre des sciences politiques.

Sciences du politique

Véronique Dimier Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950

82. Les différentes pièces de cette affaire (projets, courrier, réunion) sont à trouver dans: AENA, série A. J. 44 bis, cart. 673, article 6; Archives du ministère des Colonies, affaires politiques (AMCAP), cart. 2538, dos. 7.

83. AMCAP, cart. 2438, dos. 7, article 80, P. Mus. « Note annexe sur la nécessité d'une préparation spécialisée », 15 nov. 1948, à l'intention de la direction du personnel. 2° bureau, ministère de la France d'outre-mer.

84. Dans l'Empire britannique, les administrateurs coloniaux ont pendant longtemps appartenu à des corps séparés, spécifiques à chaque territoire (the Tropical African Services). Il faut attendre 1932 pour que, sur les efforts du Colonial Office, on puisse parler d'un corps unifié, the Colonial Administrative Service, comprenant les administrateurs coloniaux à destination de l'Afrique tropicale (Soudan mis à part) et Asie (Inde mise à part). De plus, la mise en place d'un statut unique ne signifie guère que l'organisation d'un recrutement unifié, dans les mains du Colonial Office (situation qui existait déjà de facto depuis 1919) et d'une même formation, les conditions de service restant différentes d'un territoire à l'autre.

85. Sur le rôle de Ralph Furse dans cette formation et ce recrutement, voir: Robert Heussler, *Yesterday's rulers. The making of the British Colonial Service*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 1963.

par les Instituts d'études politiques et l'École nationale d'administration. Ou plutôt, la menace devait changer de nature. En effet, suite aux désirs des administrateurs coloniaux d'être intégrés dans le corps des administrateurs civils nouvellement institué, plusieurs plans seront en 1947 envisagés par le ministère de la France d'outre-mer et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique afin de fusionner leur formation avec celle de l'ENA⁸². Or, ces plans ne signifiaient rien de moins que la disparition à plus ou moins long terme de l'École coloniale. La résistance du côté de l'École ne se fera pas attendre et devait d'ailleurs entraîner l'abandon de ces projets. Ses défenseurs mettront en avant son enseignement très spécialisé dans les sciences sociales et politiques coloniales⁸³, mais par leur action même, empêcheront la diffusion et l'institutionnalisation plus large de cet enseignement dans ces nouveaux pôles intellectuels et scientifiques que constitueront peu à peu les IEP.

Oxford, Cambridge et la London School of Economics: trois universités pour une élite

La situation devait s'avérer très différente en Grande-Bretagne où la formation des administrateurs coloniaux à destination de l'Afrique tropicale⁸⁴ sera dès l'origine (1926), organisée dans les universités d'Oxford et de Cambridge, lieux principaux de production des élites de la nation, seules institutions censées fournir «l'éducation» et les qualités indispensables à «l'art» du gouvernement. C'est bien d'ailleurs pour cette raison que Ralph Furse, le secrétaire privé du secrétaire d'État aux Colonies chargé du recrutement des administrateurs coloniaux depuis 1919, les choisira comme base de la formation mise en place par le Colonial Office: celle-ci n'avait d'autre but initialement que de servir de propagande auprès de la «crème» de la jeunesse anglaise dotée de ces qualités de leader que R. Furse pensait détecter grâce à son système complexe d'interviews et de lettres de recommandation⁸⁵. Les nouvelles recrues, effectivement issues de ces deux universités, devaient ainsi y retourner pour un an avant leur départ pour les colonies et suivre des cours très pratiques, réservant originellement peu de place aux sciences humaines, sociales et politiques.

L'insertion de telles sciences au sein du programme se heurte en effet à deux obstacles: d'une part ce doute apparemment très répandu au sein du service administratif colonial anglais, quant à l'utilité d'une formation « dans les domaines des sciences sociales et politiques, et tout spécialement dans celui de l'administration. Il existe dans la vie publique anglaise un mépris traditionnel de la théorie (telle que coupée de la pratique) et de ceux qui s'occupent de celle-ci, une attitude qui atteint son plus haut point dans le domaine colonial »86, ce qui explique sans doute la mise en place si tardive d'une formation spécifique pour les administrateurs coloniaux. Mais les raisons tiennent d'autre part à la spécificité même des universités d'Oxford et de Cambridge où la prédominance des enseignements classiques retardera pendant longtemps l'apparition de tels domaines scientifiques. L'institutionnalisation de la science politique des colonies défendue par M. Perham participera d'ailleurs au même mouvement que le développement des sciences sociales et politiques à l'université d'Oxford, mouvement que mènera notamment Reginald Coupland, Beit Professor of Colonial History à l'université d'Oxford (1920-1948).

Ce dernier prendra part activement à la mise en place dès 1920 d'un nouveau cursus universitaire, « Honour School of Philosophy, Politics and Economics», étape principale dans la création en 1932 d'une faculté spécifique, «The Faculty of Social Studies»⁸⁷. Le cursus en question intégrera ses propres cours d'histoire coloniale moderne, dont une partie est en 1927-1929, 1933-1934, assumée par M. Perham. Aussi, l'enseignement de cette dernière destiné aux administrateurs coloniaux naîtra-t-il tout naturellement du cours de R. Coupland, «British Rule in Tropical Africa», devenu en 1934 «Growth and administration of British Tropical Dependencies». En 1935, cette participation se trouvera institutionnalisée par la création au sein de la formation des administrateurs coloniaux d'un cours séparé d'un trimestre intitulé «Native administration», transformation qui suit la nomination de M. Perham au poste de Research Lecturer in Colonial Administration. De nouvelles possibilités de financement accordées par la Rockfeller Foundation dans le but de renforcer les sciences sociales à l'université d'Oxford devaient en effet déboucher le 8 octobre 1935 sur la création de plusieurs Research Lectureship de cinq ans en géographie humaine, anthropologie sociale, finance publique, administration publique et administration coloniale. Enfin, grâce à la générosité de Lord Nuffield, un

86. AUO, cart. 1, dos. 2, lettre de M. Perham à D. Veale, 12 nov. 1943.

87. Norman Chester, Economics, Politics and Social Studies in Oxford, 1900-1985, London, Macmillan, 1986, chap. III et IV. On trouve chaque année la liste des cours dans le Oxford University Gazette.

Sciences du politique

Véronique Dimier Enjeux institutionnels autour d'une science politique des colonies en France et en Grande-Bretagne, 1930-1950

- 88. Les enseignants titulaires sont à l'université d'Oxford rattachés obligatoirement à un collège dont ils sont membres à part entière (*Fellow*) et qui représente un lieu de sociabilité.
- 89. Elle est alors nommée Fellow in Imperial Government à Nuffield College, ce qui lui perm et de continuer ses recherches et de donner épisodiquement des cours.
- 90. À Oxford, le cours d'administration coloniale représentera 8 heures par an (contre quelque 100 heures pour les cours techniques). À Cambridge, le cours d'administration coloniale ne sera rajouté au programme qu'en 1938, sur l'insistance du Colonial Office, et consistera en 2 leçons annuelles données par M. Perham.
- 91.Le détail du programme, les conditions d'inscription, ainsi que le nom et statut des chargés de cours sont dans le *LSE Calendar* de chaque année ainsi que dans le pamphlet « Lecture and classes on Colonial Administration, 1932-1933». Ces cours ne donnent lieu qu'à un certificat.
- 92. ALSE, série 288/1, lettre de William Beveridge à Lord Lugard, 6 mars 1933.
- 93. *Ibid.*, « Note on Colonial Administration », sans signature (probablement de W. Beveridge). 12 mars 1934.
- 94. Voir les différentes lettres et projets dans: Archives de l'université de Londres, série CF1, cart. 35, dos. 639.
- 95. ALSE, série 288/1, «Note on Colonial Administration», sans signature (probablement de W. Beveridge), 12 mars 1934.
- 96. Dans une lettre du 2 décembre 1932 adressée à John Coatman. W. Dickinson (secrétaire adjoint à la LSE) propose finalement d'envoyer directement aux gouvernements coloniaux le pamphlet sans passer par le Colonial Office.

collège spécialement voué aux sciences sociales et politiques sera en 1939 mis en place, avec pour premiers Fellows⁸⁸, R. Coupland et M. Perham, également membres du comité de direction du collège. À cette occasion, le poste de Research Lectureship occupé par la seconde sera transformé en Readership in Colonial Administration pour huit ans, charge qui sera renouvelée en 1946 et qu'elle assumera jusqu'à sa démission en juin 1948⁸⁹.

Malgré cette évolution, le cours d'administration coloniale comme les sciences sociales (l'anthropologie notamment), ne se verront accorder qu'une importance relative au sein de la formation des administrateurs coloniaux, un constat encore plus évident à Cambridge où aucun spécialiste similaire à M. Perham n'existe⁹⁰. De ce point de vue, la formation officielle contraste largement avec les cours d'administration coloniale que la London School of Economics and Political Science devait mettre en place de sa propre initiative en 193291. Institution entièrement vouée depuis sa création (1895) au développement des sciences sociales, économiques et politiques, elle réservera une place primordiale aux aspects historiques, administratifs, économiques et anthropologiques du gouvernement colonial, faisant également appel à des anthropologues renommés tels que B. Malinowski. On lui doit d'ailleurs le premier poste anglais d'enseignement en matière d'administration coloniale, un Lectureship confié à L. Mair en 1932, lequel fut transformé ultérieurement en Readership (1947). Dans son objectif, le programme ainsi institué s'adresse à toute personne s'intéressant aux problèmes coloniaux, mais vise plus spécialement les administrateurs coloniaux expérimentés de passage dans la métropole et désireux d'élargir leurs connaissances dans certains domaines⁹². Il est clair néanmoins que le directeur de l'École, William Beveridge, espérait dès l'origine une intégration prochaine dans la formation officielle organisée par le Colonial Office⁹³.

L'École, appuyée par l'université de Londres, ne ménagera d'ailleurs pas ses efforts en ce sens⁹⁴. En vain. Du côté du Colonial Office, l'on justifiera cette mise à l'écart par la dépression mondiale, cause d'une réduction drastique du recrutement⁹⁵. Raison plausible certes, mais qui n'explique pas tout. Il semble en effet que malgré les promesses données, le Colonial Office n'ait guère été pressé de distribuer les pamphlets publicitaires préparés par la LSE à destination des gouvernements coloniaux⁹⁶.

Un désintérêt qui tranche avec l'immense support qu'il devait apporter aux écoles d'été sur l'administration coloniale organisées à Oxford par R. Coupland et M. Perham en 1937-1938 à l'intention des administrateurs coloniaux expérimentés de passage dans la métropole⁹⁷. Ce traitement différentiel ne relève pas du hasard: les membres du Colonial Office qui prendront part aux discussions sur le recrutement et la formation des administrateurs coloniaux sont eux-mêmes issus d'Oxford et de Cambridge, à l'image d'ailleurs de R. Furse⁹⁸ et de M. Perham.

Le support du Colonial Office en faveur des universités d'Oxford et de Cambridge devait d'ailleurs largement se poursuivre lors de la réforme de la formation des administrateurs coloniaux lancée par R. Furse en 1942, réforme qui, pour apaiser les critiques ambiantes d'un favoritisme officiel en direction de certaines institutions⁹⁹, envisage l'intégration de l'université de Londres dans le programme officiel. Un comité spécial (Devonshire Committee)100 sera institué par le Colonial Office, comité comprenant des représentants des trois universités, Londres, Oxford et Cambridge. Chacune sera sommée de préparer un projet. À Oxford, la tâche reviendra principalement à M. Perham et à Douglas Veale, le Registrar, l'une des personnalités les plus importantes de l'université¹⁰¹. Or, leur projet ignore complètement les cours jusqu'ici donnés par la LSE, cantonnant l'université de Londres dans l'enseignement des langues et des sujets annexes et réservant à Oxford et Cambridge la plus belle part du gâteau, dont les cours d'administration coloniale, d'économie et d'anthropologie¹⁰². Pour assurer sa défense, M. Perham devait largement insister sur les développements envisagés des études coloniales à l'université d'Oxford, c'est-à-dire les nouveaux postes qui ne manqueraient pas d'être créés en anthropologie sociale, administration coloniale et économie coloniale, postes qui seront effectivement pourvus au sortir de la guerre¹⁰³. Enfin, sur les bases des recherches qu'elle coordonnait dans le cadre de Nuffield College, elle participera en 1943 à la création d'un centre d'étude spécialisé dans les sciences sociales et politiques coloniales, the Institute of Colonial Administration, financé par l'université et dont elle deviendra la première directrice (1943-1948). La cause de l'université d'Oxford devenait dès lors plus tenable, d'autant plus que R. Furse, grand ami de M. Perham, partageait entièrement les points de vue de cette dernière 104. Rien d'étonnant à ce que le

- 97. Archives du Colonial Office (ACO). Public Record Office, Londres, Kew, série 850, cart. 81, dos. 2.
- 98. R. Furse fit ses études à Eton puis au *Balliol College* à Oxford.
- 99. R. Furse «Memorandum on post war training for the Colonial Service ». 26 fév. 1943, in: *Devonshire Report: Post-War training for the Colonial Service, Devonshire Committee*, fév. 1945, n° 198, p. 35.
- 100. Les conclusions de ce comité sont dans: *Devonshire Report..., op. cit.*
- 101. AUO, cart. 1, dos. 1. lettre de M. Perham à Douglas Veale, 20 fév. 1942, «Comments on Furse's Proposal»: *ibid.*, cart. 4, dos. 1, «Further Development of Colonial Studies in Oxford», 1er mai 1942.
- 102. *Ibid.*, cart. 1, dos. 1: note écrite par M. Perham à l'intention de la conférence inter Oxford du 1^{er} décembre 1942, et datant du 28 novembre 1942.
- 103. *Ibid.*, cart. 4, dos. 1, M. Perham, «Further development of colonial studies », 1er mai 1942. En matière d'administration coloniale, un Lectureship est envisagé dès 1943, et un *Senior Research Assistant* est également nommé à partir d'octobre 1946: *Oxford University Calendar* de chaque année.
- 104. AUO, cart. 4, dos. 1, lettre de R. Furse à D Veale, 11 nov. 1942.

Sciences du politique

Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

mémorandum du premier (février 1943), texte proposé à la réflexion du Devonshire Committee, ait donc présenté un «léger» biais en faveur des propositions d'Oxford¹⁰⁵.

De fait, les pourparlers s'annonçaient plutôt difficiles. Après d'âpres discussions 106, un compromis finira par être trouvé, mais qui cache mal la préférence du Colonial Office pour les universités d'Oxford et de Cambridge. Un cours sandwich sera ainsi institué comprenant un savant mélange entre pratique et théorie, comme le désirait M. Perham: les élèves-administrateurs devaient suivre une année de cours théoriques après sélection (« Premier Cours»); deux années environ d'expérience sur le terrain («probationary tour»); enfin, un deuxième cours théorique de deux trimestres («Second Cours»). Contrairement aux cours d'avant-guerre, la formation théorique accorde une place essentielle aux sciences humaines, sociales, économiques et politiques, mais le partage de ces matières entre les trois universités restera matière à controverse. Au niveau du second cours, ce partage sera équitable puisque l'on envisage la répartition des hommes en 3 groupes, chacun devant suivre l'ensemble des enseignements dans l'une des universités. Au niveau du premier cours par contre, il est prévu que les élèves viendraient d'octobre à mai à Oxford et Cambridge suivre les cours en sciences sociales et politiques, avant d'être envoyés à Londres (juin, octobre-décembre) suivre à la fois les cours de langue de la School of Oriental and African Studies également intégrée dans le programme, quelques cours pratiques, et ceux d'anthropologie et d'administration coloniale de la LSE. Ceux-ci seraient restructurés en cours régionaux (Afrique de l'Est, de l'Ouest...) pour éviter les chevauchements éventuels avec les enseignements dispensés à Oxford et Cambridge et tenter de satisfaire les trois universités. En fait, l'arrangement continuera à ne contenter personne et donnera lieu à de nombreuses tractations comme à de nouveaux arrangements, tous plus complexes les uns que les autres 107.

Dans ces tractations, chaque université mettra en avant ses meilleurs arguments comme son meilleur arsenal. Du côté de la LSE, Alexander Carr Saunders¹⁰⁸, le nouveau directeur, fera valoir qu'à partir du moment où l'administration coloniale était une science dont les principes pouvaient être inculqués par des cours formels, il ne voyait pas en quoi les universités d'Oxford et de Cambridge continueraient à exercer leur monopole en matière de

105. R. Furse, «Memorandum on post-war training for the Colonial Service», *op. cit*.

106. AUO, cart. 4, dos. 2, Devonshire Committee, 2^e meeting, 16 mars 1944.

107. Sur ces tractations voir: ALSE, série 288/3/C; AUO, cart. 4, dos. 8.

108. AUO, cart. 4, dos. 2. lettre d'Alexander Carr Saunders à William D. Ross (vice-chancellier de l'université d'Oxford), 17 mars 1944. formation, voire de recrutement. Du côté d'Oxford, l'on mettra en avant «ce vieux lien entre le Service et Oxford et Cambridge, duquel le premier a tiré une valeur incalculable »109. À l'image de M. Perham, on insistera sur le fait que l'administration coloniale constituait tout autant une science qu'un art requérant ces qualités du leader recherchées par R. Furse¹¹⁰. Or, seules les universités d'Oxford et de Cambridge étaient capables de fournir ces deux éléments complémentaires. Derrière ces arguments, c'est bien entendu la place et la légitimité de ces deux universités dans la production des élites de la nation qui est en jeu. Et l'importance de l'enjeu ressort clairement de l'importance des personnes qui participeront au débat: les directeurs de la LSE, les Vice-Chancellor, le Registrar et le Secrétaire des Facultés pour Oxford et Cambridge, c'est-à-dire les plus hauts dignitaires de ces universités.

On comprend également que cette rivalité ait favorisé, plus qu'en France, l'institutionnalisation de la nouvelle science politique des colonies dans des universités aussi prestigieuses, institutionnalisation qui restera néanmoins imparfaite. A Oxford notamment, nombreux sont les projets de recherches envisagés par M. Perham qui resteront en suspens, faute de financement de la part de l'université ou du Colonial Office¹¹¹. Autant dire que son ambition de faire de l'Institut d'administration coloniale un grand centre de documentation et de recherche disposant de sa propre revue¹¹², sera loin d'être atteinte. Faute de nouvelles recherches, elle continuera à s'appuyer sur les ouvrages des années 1930¹¹³, notamment le sien, Native administration in Nigeria (1937), et celui de L. Mair, Native policies in Africa (1936). Notons enfin que le statut (Lecturer, Research Lecturer) accordé originellement à M. Perham et L. Mair, le plus bas dans la hiérarchie universitaire anglaise, est assez significatif de l'importance relative accordée au nouveau domaine scientifique. Certes, le poste de Reader qu'elles obtiendront respectivement en 1939 et 1947 marque une avancée importante, mais cette avancée n'atteindra jamais la consécration suprême du professorship¹¹⁴, preuve d'une institutionnalisation inachevée que R. Furse devait instinctivement résumer en quelques mots¹¹⁵: quel dommage d'avoir laissé un domaine aussi important à des femmes!

La récompense pour ces deux femmes viendra en fait plus tard, de la légitimité scientifique¹¹⁶ qu'acquerront

- 109. Archives universitaires de Cambridge (AUC), université de Cambridge, cart. 10, dos. 4, note de Vernon H. K. Littlewood, le supervisor des cours à Cambridge, distribuée aux membres du Colonial Studies Committee de Cambridge, rattachée à l'agenda pour la réunion du comité du 26 juillet 1948. Item 4. VHK. Littlewood. District Commissioner, détaché par le Colonial Office, est lui-même le produit de Cambridge (St Catherine College) et Oxford (Oriel College).
- 110. M. Perham, comme la plupart des membres du Devonshire Committee, ne remettra jamais en question les procédures de recrutement mises en place par R. Furse et qui favorise les élèves issus d'Oxbridge: R. Heussler, Yesterday's Rulers..., op. cit.
- 111. AUO, cart. 4, dos. 4, lettre de M. Perham à D. Veale, 21 juin 1945; APMP, cart. 256, dos. 1, lettre de M. Perham à D. Veale, 12 fév. 1945, pp. 55-56; AUO, cart. 1, dos. 3, lettre de D. Veale à M. Perham, 2 août 1946 et le compte rendu du « meeting to consider financial arrangement in connection with the Colonial Service Training course », 14 juin 1946.
- 112. AUO, cart. 1, dos. 3, lettre de M. Perham à D. Veale, 5 fév. 1945, incluant une note, «Further development in colonial studies»; M. Perham, «Plan for a Journal of Colonial Social Studies», s. d.
- 113. M. Perham, Colonial government: annotated reading list on British colonial government with some general and comparative material upon Foreign Empires, with introduction by M. Perham, published by Nuffield College, London, Oxford University Press, 1950.
- 114. L. P. Mair deviendra *professor* en 1963, mais en anthropologie appliquée. En 1963, date officielle de sa mise en retraite, M. Perham devait recevoir le titre honorifique de docteur es Lettres.
- 115. R. Furse, Aucuparius, a recollection of a recruiting officer, London, Oxford University Press, 1962, p. 305.
- 116. Légitimité « qui a pour siège l'opinion savante tout entière, qu'elle s'exprime ou non à travers

Sciences du politique
Véronique Dimier
Enjeux institutionnels
autour d'une science politique
des colonies en France et
en Grande-Bretagne, 1930-1950

des institutions »: V. Karady, « Stratégies... », op. cit., p. 50.

117. Michel Debré, *Trois Républiques pour une France. Mémoires. Combattre*, vol. 1, Albin Michel, 1984, Paris, p. 370.

leurs travaux, lesquels resteront des références de base pour les personnes travaillant sur l'Afrique de l'Ouest anglo-saxonne et notamment le Nigeria. Rien de tel en France où les conclusions de R. Delavignette et d'H. Labouret, comme leur science politique des colonies, ne survivront ni à leurs auteurs, ni à la fin de l'École coloniale. Les africanistes oublieront ainsi bien vite ceux qui furent peut-être leurs pères. En fait, la postérité des deux hommes, et notamment de R. Delavignette, est à trouver ailleurs, dans le système qu'il a inspiré. Si en Grande-Bretagne, l'exemple d'une formation officielle à base de sciences sociales et politiques ne sera pas suivi pour les hauts fonctionnaires, pour des raisons qui restent à analyser, en France par contre l'École coloniale devait servir de modèle. L'ensemble que composent les Instituts d'études politiques, l'ENA et la Fondation nationale des sciences politiques, ressemble en effet étrangement au projet que R. Delavignette prévoyait pour la formation des administrateurs coloniaux, projet envisageant la possession d'un diplôme à base de sciences sociales, politiques et juridiques, comme condition préalable pour passer le concours de l'ENA, réelle école d'application comprenant un stage en cours d'étude, enfin un centre spécialisé dans les recherches en science politique. La ressemblance ne relève pas du hasard: c'est vers R. Delavignette que Michel Debré se tournera en 1945 pour mettre en place la formation des hauts fonctionnaires français¹¹⁷.